



**DELIBERATION N° 25/003 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA REQUALIFICATION DE L'EX-RD 464, DITE "ROUTE
IMPÉRIALE" - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

**CHÌ APPROVA A RIQUALIFICA DI L'ANZIANA RD 464, DETTA "STRADA
IMPERIALE"- APPROVU DI U BILANCIU DI A CUNCERTAZIONE PRELIMINARE**

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Georges MELA
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Véronique PIETRI à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Baptiste ARENA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la Charte Constitutionnelle de l'environnement, article 7,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'environnement,
- VU** le Code de l'urbanisme,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le bilan de la concertation publique préalable et notamment de retenir la variante 3 telle que présentée au rapport annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales des projets de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable conforme à la variante 3, sur les communes de Biguglia et de Furiani tels que proposés à l'issue de la concertation.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements, soit à l'amiable par actes notariés ou passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 janvier 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RIQUALIFICA DI L'ANZIANA RD 464, DETTA "STRADA
IMPERIALE"- APPROVU DI U BILANCIU DI A
CUNCERTAZIONE PRELIMINARE**

**REQUALIFICATION DE L'EX-RD 464, DITE "ROUTE
IMPÉRIALE" - APPROBATION DU BILAN DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de requalification en rue de la Route Impériale (ex-RD 464) avec intégration d'un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale) sur les communes de Biguglia et de Furiani.

Ce bilan fait suite à la délibération n° 24/083 CP, en date du 27 juin 2024, qui a approuvé le principe de l'opération de requalification de l'ex-RD 464, dite « Route Impériale », sur les communes de Furiani et de Biguglia, tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, annexé à la présente délibération.

I - RAPPEL DU CONTEXTE

Le vélo est une solution de déplacement efficace dont les bénéfices individuels et collectifs ne sont plus à démontrer. La Collectivité de Corse souhaite porter cet outil de mobilité au cœur de sa stratégie d'aménagement.

Pour parvenir à un essor massif de son usage, il convient de favoriser avant tout le report modal depuis la voiture, en facilitant les déplacements à vélo en sécurité mais aussi en restreignant l'usage de l'automobile. Pour arriver à tel résultat, il est nécessaire d'offrir aux cyclistes un espace-public inclusif (accessible et accueillant) en poursuivant simultanément :

- Les efforts de construction d'infrastructures cyclables performantes qui prennent de l'espace à la voiture ;
- La dynamique de modération générale des vitesses ;
- La limitation du transit motorisé dans les quartiers ;
- L'aménagement d'espaces piétons confortables.

Ainsi, transformer en profondeur la voirie pour la rendre plus attractive pour les cyclistes, présents et à venir, est un des défis majeurs qui se pose à la Collectivité de Corse pour les prochaines années

Afin de rendre attractive la pratique du vélo pour le plus grand nombre, il est fondamental de constituer un réseau cohérent, continu et hiérarchisé couvrant la totalité du territoire du Grand Bastia et au-delà.

Le schéma directeur cyclable est l'outil de planification de référence pour assurer ce maillage et l'indispensable continuité des itinéraires.

Actuellement, de nombreuses entités publiques ont établi des schémas directeurs de mobilité active sur le Grand Bastia et au Sud du Grand Bastia :

- La Ville de Bastia ;
- La Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- La Commune de Biguglia ;
- La Communauté des Communes Marana Golo.

Ces schémas directeurs prévoient l'aménagement de plusieurs itinéraires cyclables au Nord de Bastia, au Sud de Bastia et jusqu'à Furiani et Biguglia, avec l'idée à terme de prolonger vers le Sud.

L'objectif de ces itinéraires cyclables est de développer une alternative à l'usage du véhicule dans les trajets quotidiens. Établis dans le souci d'intégrer une réflexion globale tous modes (marche, vélo, transports publics, voiture) sur les déplacements et le stationnement, ces schémas intègrent notamment des réflexions portant sur la hiérarchisation du réseau viaire et la révision des plans de circulations des véhicules motorisés sur les périmètres considérés. Ces schémas intègrent des plans pluriannuels d'investissements qui conditionnent la réalisation effective des aménagements projetés.

Un réseau continu et maillé d'itinéraires cyclables efficaces est une des composantes essentielles d'un territoire cyclable. Ces itinéraires sont situés majoritairement le long des axes principaux du réseau viaire où une mixité des modes n'est généralement pas recommandée. Elles contribuent au développement de la pratique du vélo à condition de garantir un haut niveau de service à tous les usagers.

La Collectivité de Corse est en charge du développement du maillage cyclable structurant sur son réseau routier et notamment, la requalification de l'ex-RD 464 (Route Impériale) sur les communes de Biguglia et de Furiani, considérée comme l'itinéraire Ouest et la requalification de l'ex-RD 764 (Route du stade / Route de l'Étang) sur les communes de Biguglia et de Furiani, considérée comme l'itinéraire Est.

II - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le présent rapport porte sur « l'itinéraire Ouest », la requalification de l'ex-RD 464 sur les communes de Furiani et Biguglia. Les limites de l'opération sont :

- Au Sud : le carrefour entre l'ex-RD 464 et l'ex-RD 664 (carrefour entre la « Route impériale » et le « Route de Saint André », sur la commune de Biguglia ;
- Au Nord : le giratoire « E4 » sur l'ex-RD 464, au niveau du stade d'Erbaghjolu, sur la commune de Furiani

Le linéaire concerné est de 2,4 kms sur le projet à court terme, objet de la présente concertation. A moyen terme, il est envisagé la requalification de 1,3 kms supplémentaires (Cf. plan ci-dessous).



L'objectif de la requalification de l'ex-RD 464 est d'apaiser la vitesse en aménageant cet axe en « rue », avec l'intégration d'un itinéraire cyclable. Apaiser la vitesse est une véritable opportunité pour réinventer l'espace public.

En effet, agir sur les espaces publics est un enjeu pour l'attractivité des territoires et un levier pour aborder la transition énergétique et écologique de ceux-ci ainsi que les questions de solidarité.

Cette voie requalifiée sera transférée dans les domaines publics des communes traversées (Furiani et Biguglia). Elle devra permettre le maintien des différentes fonctionnalités urbaines déjà existantes à savoir la desserte locale des différentes activités de commerces, de services et équipements publics, d'accès particuliers et de traversées piétonnes.

Ce projet majeur et d'envergure a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble.

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux pour la sécurisation des piétons ;
- L'intégration d'un itinéraire cyclable.
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- L'aménagement des arrêts de transport en commun.

III - LA CONCERTATION PUBLIQUE

3.1 Une concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

L'objet de la concertation concerne les choix d'aménagements du projet de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable, et ce, en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que la Collectivité de Corse souhaite obtenir dans le courant de l'année 2025.

Afin de se préparer à cette échéance, la Collectivité a entrepris une phase de concertation auprès des riverains, des futurs usagers, des associations et des acteurs touristiques du territoire pour recueillir un maximum d'avis et de retours citoyens pour nourrir le dossier de DUP.

Cette concertation s'est tenue en ligne et en présentiel, dans les communes concernées, Furiani et Biguglia, du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 (soit pendant 3 semaines).

Lors de la concertation publique, il a été demandé au public souhaitant participer de choisir une variante d'aménagement mais également de donner un avis sur le projet, de faire des remarques et d'être force de proposition sur les aménagements souhaités.

Afin de connaître leur utilisation du vélo et leur pratique de la marche, un questionnaire a été mis à leur disposition afin d'identifier leurs besoins mais aussi les freins éventuels à la pratique d'une mobilité douce sur le secteur de la Route Impériale sur les communes de Biguglia et de Furiani. Le questionnaire a également permis d'identifier le type d'aménagement souhaité par les participants ainsi que leurs remarques.

Des échanges préparatoires ont déjà eu lieu lors des études préliminaires avec les communes de Furiani et de Biguglia entre 2022 et 2024. Il a pu être identifié un certain nombre de problématiques et besoins sur les emprises du projet qui devront être discutés lors de la concertation publique :

- Mise en œuvre d'une chaussée apaisée ;
- Mise en œuvre de cheminements piétons bilatéraux ;
- Mise en œuvre d'un itinéraire cyclable ;
- Sécurisation des carrefours ;
- Sécurisation des arrêts de bus ;
- Amélioration de l'éclairage public ;
- Amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- Mise en œuvre d'aménagements paysagers ;
- Sécurisation des traversées piétonnes.

Dans le cadre des études préliminaires menées pour le projet de requalification en rue de la Route Impériale (ex-RD 464) et plus particulièrement pour l'intégration de l'itinéraire cyclable, A Spassighjata Imperiale, une pré-sélection des aménagements cyclables les plus adaptés au contexte local donne lieu aux solutions suivantes :

	<p>La variante 1, propose un usage mixte vélo/voiture sur une voirie à 6 m. Les vélos sont sur la chaussée avec les autres véhicules motorisés. Les piétons sont sur les trottoirs bilatéraux (2 x 1.5 m).</p>
	<p>La variante 2, propose un trottoir (1.5 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 3 m côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...). Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie de exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.</p>
	<p>La variante 3, propose un trottoir (1.5 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 5 m arborée côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...). Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie de exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.</p>

3.2 Bilan de la concertation

La concertation a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de l'ex-RD 464, ainsi que celui des acteurs économiques et associatifs. De nombreux habitants des communes de Furiani et de Biguglia, sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers de la Collectivité de Corse.

Bilan :

On notera un consensus général des participants sur la nécessité de réaménager et de sécuriser la voirie de la Route Impériale en y intégrant un itinéraire cyclable.

- 100 % des participants souhaitent que la Route Impériale soit sécurisée ;
- 99 % des participants souhaitent que la Route Impériale intègre un itinéraire cyclable.

Un sentiment d'insécurité des usagers de la Route Impériale a été mis en avant lors de cette concertation publique :

- 90 % des participants disent se sentir en danger sur la Route Impériale en tant que piéton ;
- 80 % des participants disent se sentir en danger sur la Route Impériale en tant que cycliste.

Parmi les solutions proposées, les participants ont largement plébiscité la version 3, une voie verte de 5 m, arborée, afin de lutter contre les îlots de chaleur. Il a également été souhaité une séparation physique entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

- 95 % des participants préfèrent le projet dans sa version 3 (voie verte de 5 m de large avec des arbres) ;
- 90 % des participants considèrent comme nécessaire la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

Les communes de Biguglia et de Furiani ont émis un avis favorable au projet et notamment la variante 3. Les courriers des 2 communes sont joints en Annexe.

Le Bilan de la concertation est joint en annexe au présent rapport.

La version plébicitée par les participants est la version 3.



IV - CONCLUSION

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation publique préalable et notamment de retenir la variante 3 ;
- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales des projets de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable conforme à la variante 3, sur les communes de Biguglia et de Furiani tels que proposés à l'issue de la concertation ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre les études et lancer les procédures réglementaires en vue de la réalisation des aménagements ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements soit à l'amiable par actes notariés ou passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONCERTATION PUBLIQUE

**Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)
Avec intégration d'un itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale
Sur les communes de Furiani et de Biguglia**

Sommaire

1 – La Concertation publique

- 1.1. - Pourquoi une concertation publique ?
- 1.2. - Qui organise la concertation publique ?
- 1.3. - Comment s'informer sur le projet ?
- 1.4. - Comment donner son avis sur le projet ?

2 – Les étapes du projet

3 – Les limites du projet

4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

- 4.1 – Enjeux
- 4.2 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Biguglia
- 4.3 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Furiani

5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

- 5.1 – Enjeux
- 5.2 - Les possibilités d'aménagements
- 5.3 - Variante 1 : Une voie partagée
- 5.4 - Variantes 2 & 3 : Une voie verte de 3 ou 5 ml large

6 - Photomontages

- 6.1 - Photomontages des différentes variantes sur Biguglia
- 6.2 - Photomontages des différentes variantes sur Furiani

7 – Vues en plan des 3 variantes

1 – La Concertation publique

1.1. - Pourquoi une concertation publique ?

La concertation publique a pour objectif de présenter au public le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale) sur les communes de Biguglia et de Furiani.

La concertation publique est prévue par :

- L'article 7 de la charte constitutionnelle de l'Environnement ;
- L'article L. 121-15 du Code de l'Environnement ;
- L'article L. 103-02 du Code de l'Urbanisme.

1.2. - Qui organise la concertation publique ?

La concertation publique est organisée par :

- La Collectivité de Corse (Direction des Investissements Routiers Cismonte | DIRC) ;
- La Commune de Biguglia ;
- La Commune de Furiani.

1.3. - Comment s'informer sur le projet ?

Les modalités d'information de la concertation publique sont les suivantes :

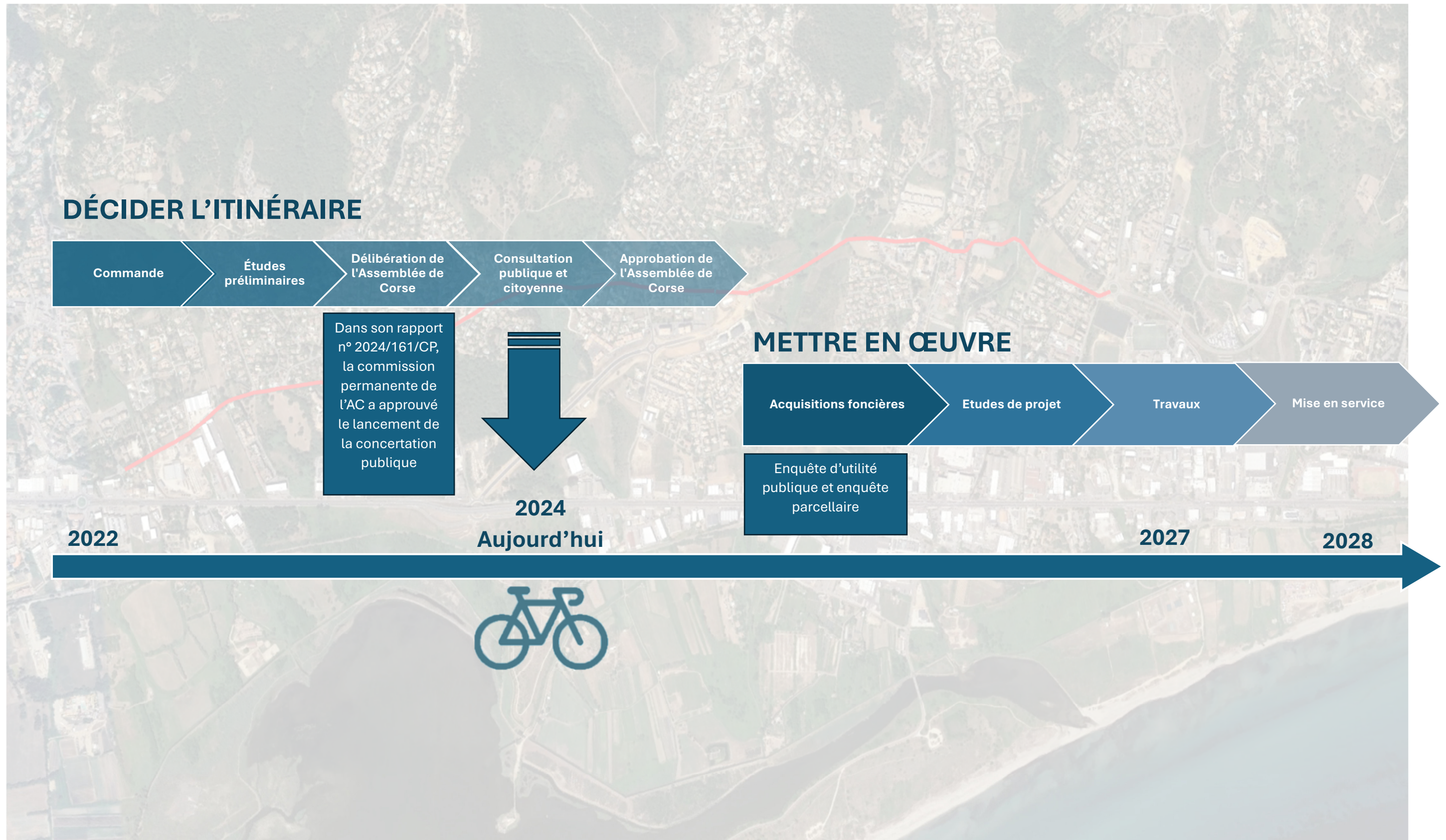
- Publication par voie de presse des actions d'informations.
- Organisation d'une réunion d'information publique en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani.
- Présentation du projet au travers d'une exposition en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani.
- Présentation du projet via les sites internet de la Collectivité de Corse, de la mairie de Biguglia et de la mairie de Furiani.

1.4. - Comment donner son avis sur le projet ?

Il est possible d'échanger et de donner son avis via :

- Un registre d'observation mis à disposition du public en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani, pendant trois semaines à compter du premier jour d'exposition ;
- Un registre dématérialisé sur le site internet de la Collectivité de Corse ;
- Des échanges avec les élus de la mairie de Biguglia et de la mairie de Furiani, ainsi qu'avec le service technique de la Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIRC) de la Collectivité de Corse.

2 – Les étapes du projets



3 – Les limites du projet



4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

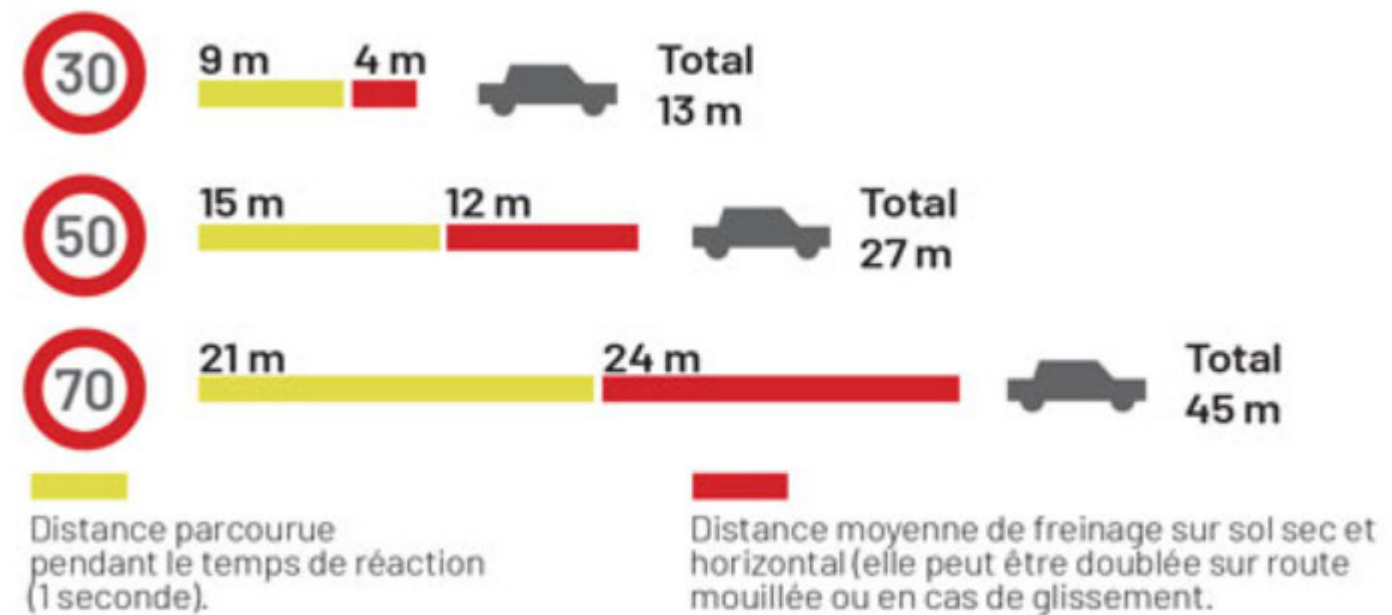
4.1 – Enjeux

Dans ce projet, la Collectivité de Corse souhaite requalifier en rue la Route Impériale (RD464) sur les communes de Furiani et de Biguglia, projet majeur et d'envergure qui a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble.

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux ;
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes (30 km/h) ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- Aménagement des arrêts de transport en commun.

Distance d'arrêt sur route sèche



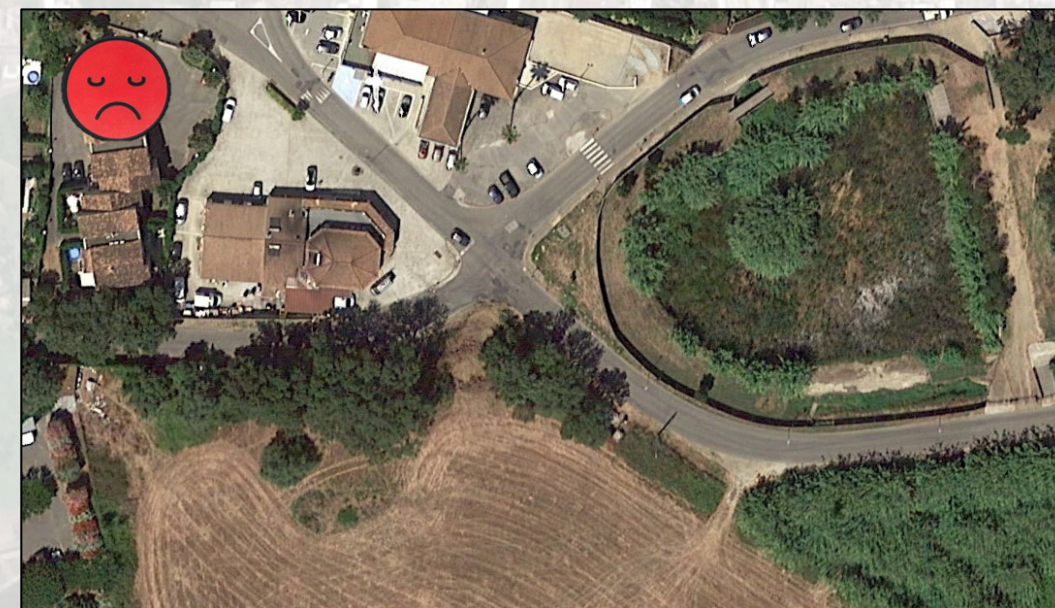
4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

4.2 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Biguglia



4 – Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)

4.3 – Etat des lieux de la Route Impériale sur la zone projet à Furiani



5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

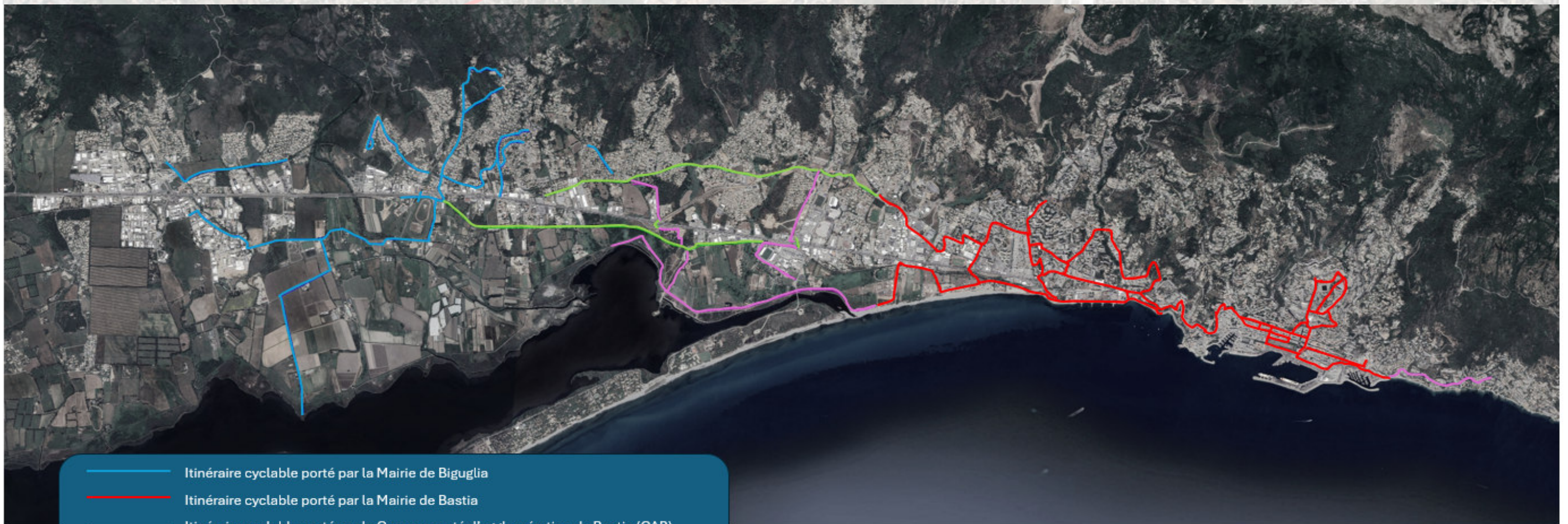
5.1 – Enjeux

Dans ce projet de rue, la Collectivité de Corse souhaite intégrer un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale).

La question du vélo s'invite avec une détermination inédite dans une Corse en pleine réflexion sur les enjeux de mobilité du quotidien et dans un contexte où se croisent transition écologique, pouvoir d'achat et aménagement du territoire.

La Collectivité de Corse s'est lancée dans la réalisation d'infrastructures cyclables performantes avec un objectif double :

- Créer des itinéraires de promenade pouvant relier les zones Sud du grand Bastia au centre-ville de Bastia ;
- Inciter davantage les automobilistes à délaissé leur voiture au profit des modes actifs sur leurs trajets du quotidien, et notamment sur le trajet domicile/travail – avec des distances pouvant atteindre 10 à 20 km.



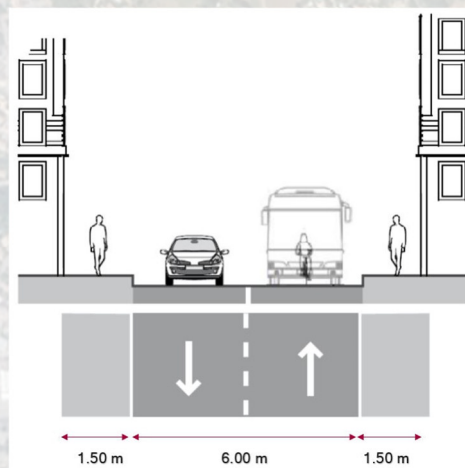
- Itinéraire cyclable porté par la Mairie de Biguglia
- Itinéraire cyclable porté par la Mairie de Bastia
- Itinéraire cyclable porté par la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB)
- Itinéraire cyclable porté par la Collectivité de Corse (CdC)

5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

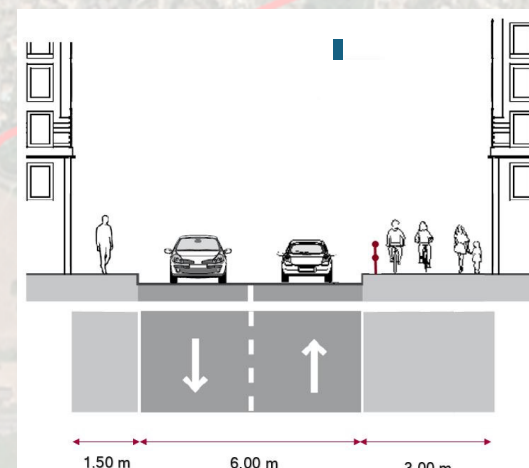
5.2 - Les possibilités d'aménagements

Dans le cadre des études préliminaires menées pour le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) et plus particulièrement pour l'intégration de l'itinéraire cyclable, A Spassighjata Imperiale, une pré-sélection des aménagements cyclables les plus adaptés au contexte local donne lieu aux solutions suivantes :

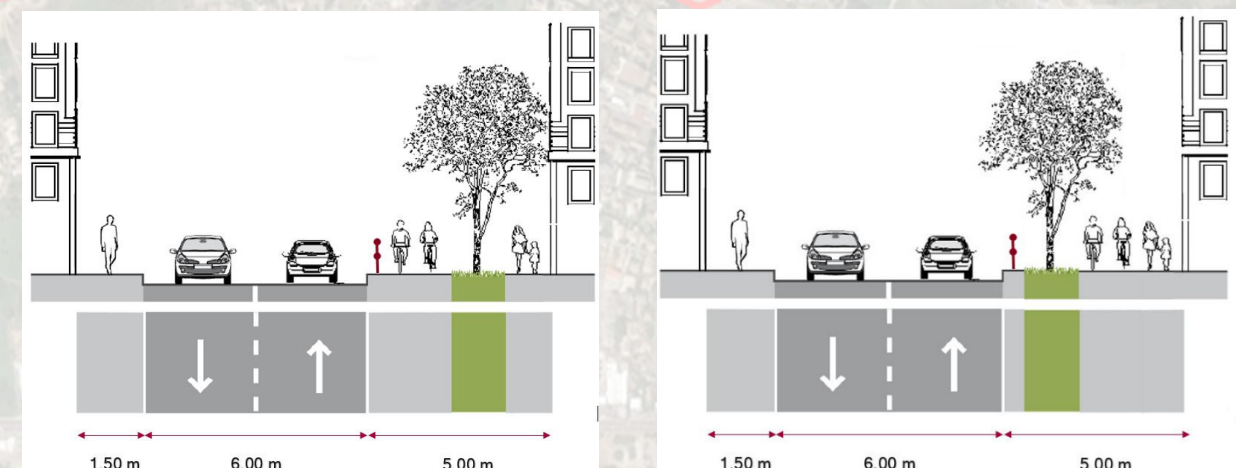
Version 1
Voie partagée



Version 2
Voie verte de largeur 3 m



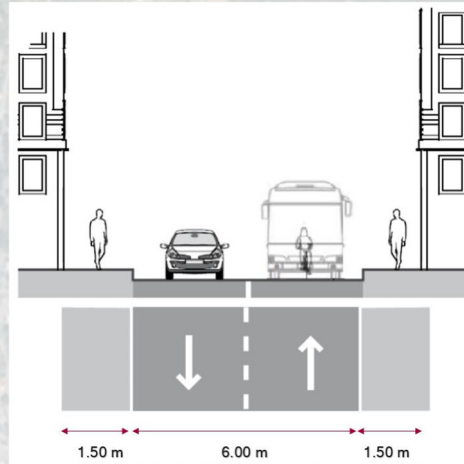
Version 3
Voie verte de largeur 5 m



Voie Verte : Le Code de la Route la définit comme une « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers » (article R. 110-2 et R. 412-7 du Code de la Route - décret du 16 septembre 2004, modifiés par le décret n° 2010-1390 du 12 novembre 2010 - article 2 et article 10).

5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

5.3 - Variante 1 : Une voie partagée



Dans cette configuration, les vélos sont sur la même chaussée que les véhicules motorisés, sans délimitation spécifique à chaque usage.

Cette solution nécessite que le niveau de trafic routier permette une cohabitation des automobiles et des cyclistes, notamment grâce à une signalétique adaptée.



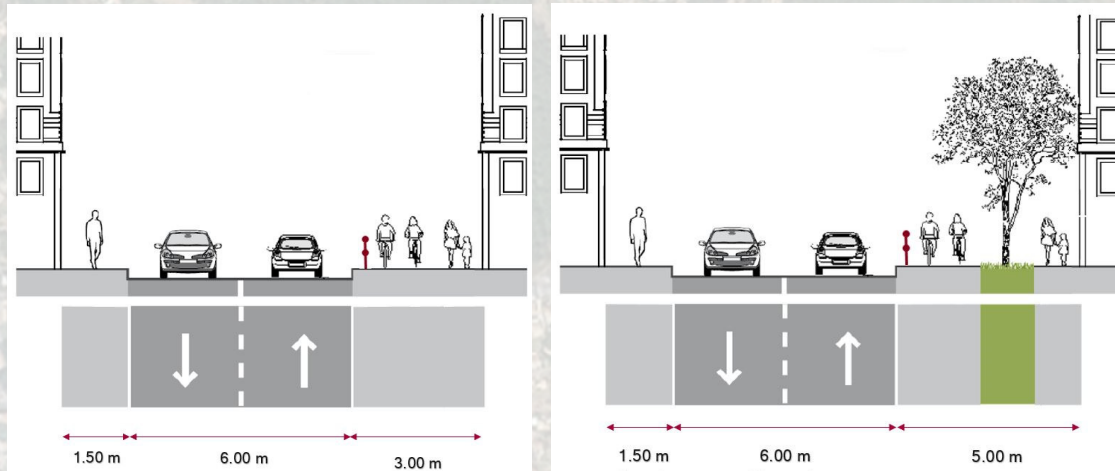
Photomontage de la route Impériale sur Biguglia
Aménagement de type voie partagée



Photomontage de la route Impériale sur Furiani
Aménagement de type voie partagée

5 – Intégration de l'itinéraire cyclable : A Spassighjata Imperiale

5.4 - Variantes 2 & 3 : Une voie verte de 3 ou 5 ml large



Une voie verte est un aménagement en « site propre », c'est-à-dire séparé des chaussées existantes et réservé aux mobilités douces (piétons, cyclistes, trottinettes, ...), ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Une voie verte est adaptée aux déplacements du quotidien, de loisirs ou d'ordre touristique. Elle est accessible au plus grand nombre et sécurisée en conséquence.



Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia
Aménagement de type voie verte de 5 m de large

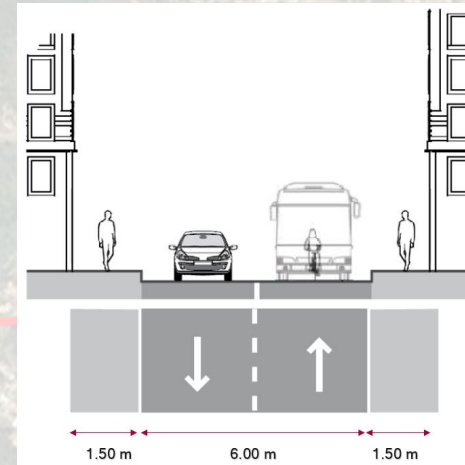


Photomontage de la Route Impériale sur Furiani
Aménagement de type voie verte de 5 m de large

6 - Photomontages

6.1 - Photomontages des différentes variantes sur Biguglia

Etat Initial de la Route Impériale sur Biguglia



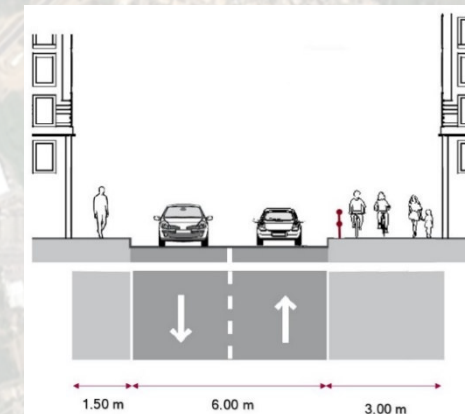
Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie partagée

Variante 1



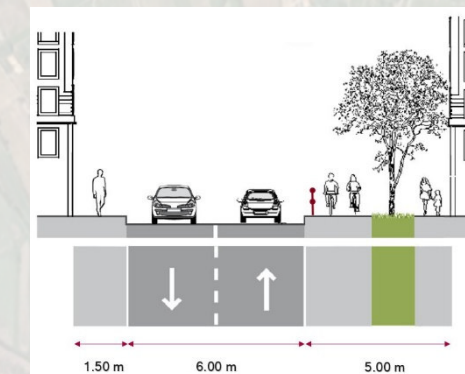
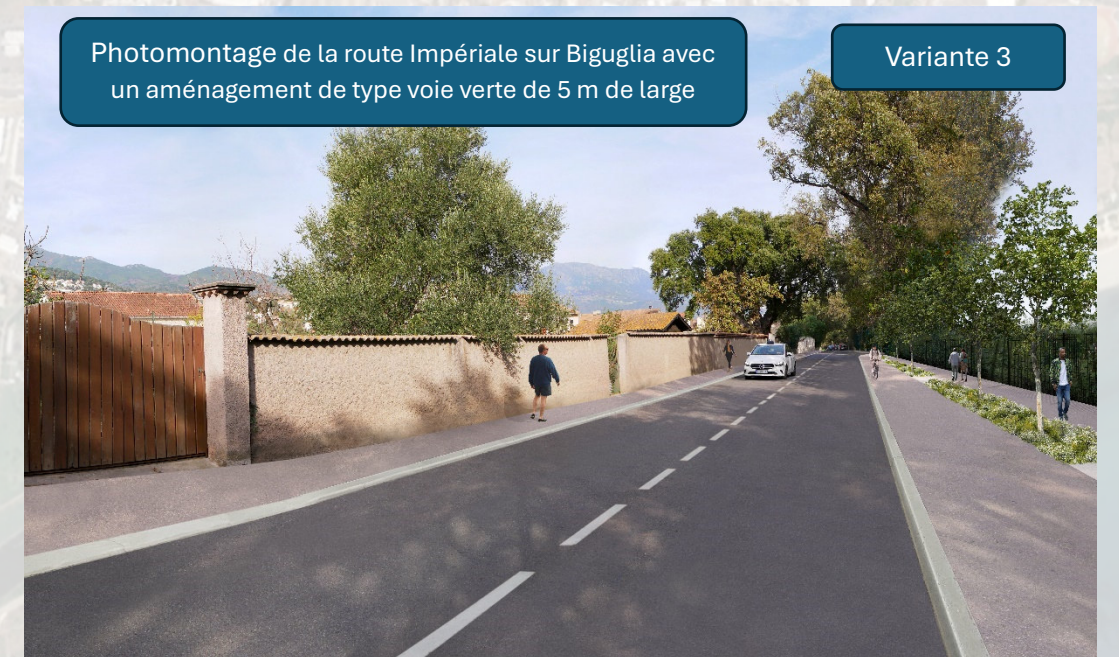
Photomontage de la Route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie verte de 3 m de large

Variante 2



Photomontage de la route Impériale sur Biguglia avec un aménagement de type voie verte de 5 m de large

Variante 3



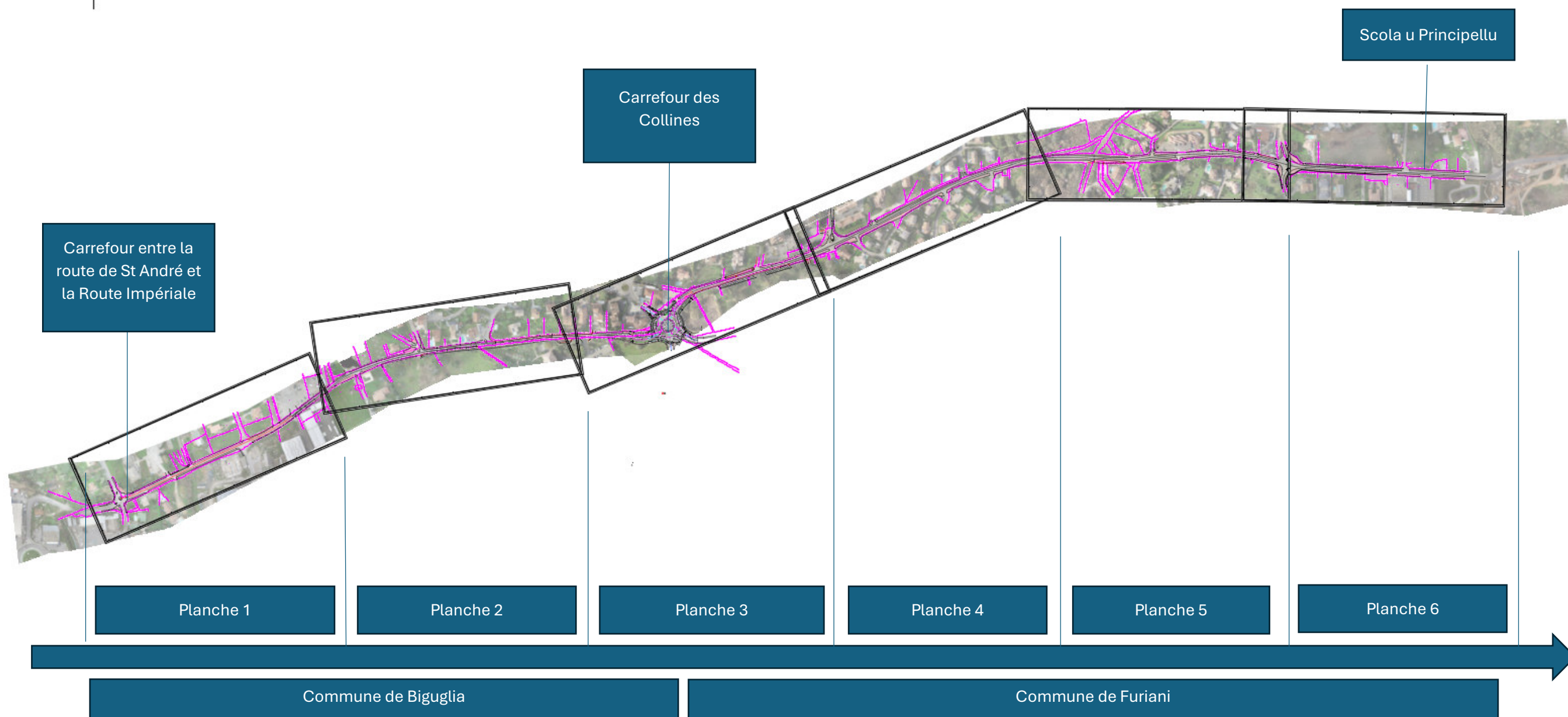
6 - Photomontages

6.2 - Photomontages des différentes variantes sur Furiani



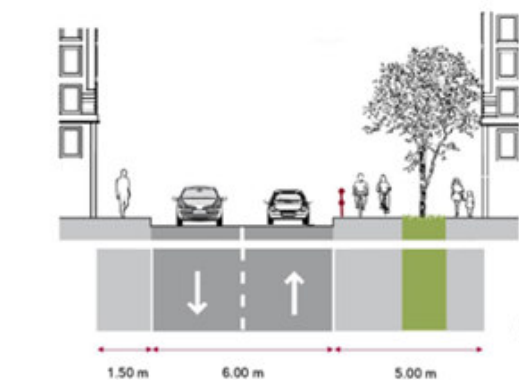
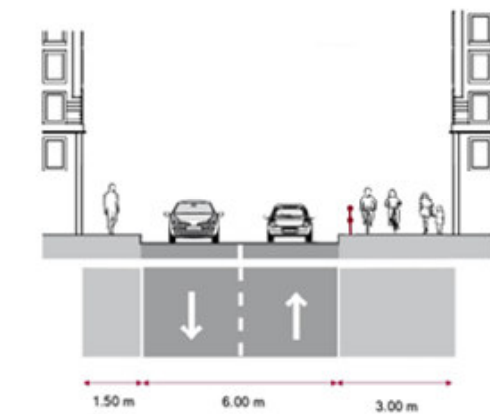
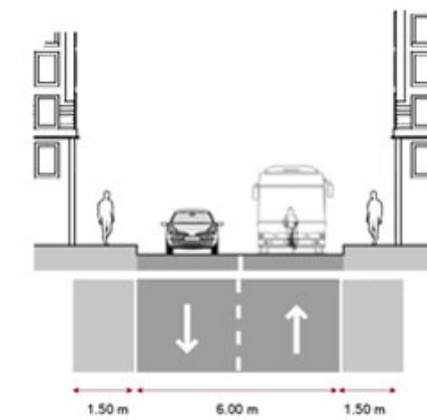
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.1 – Vue d'ensemble – Projet à court terme



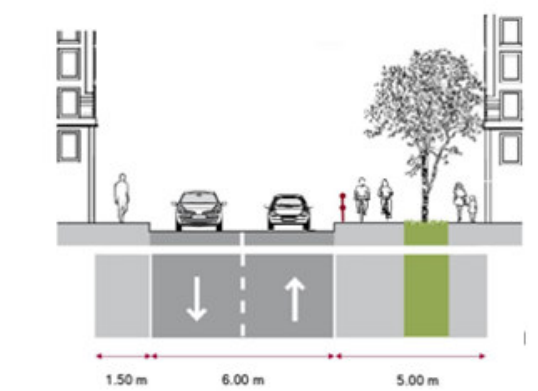
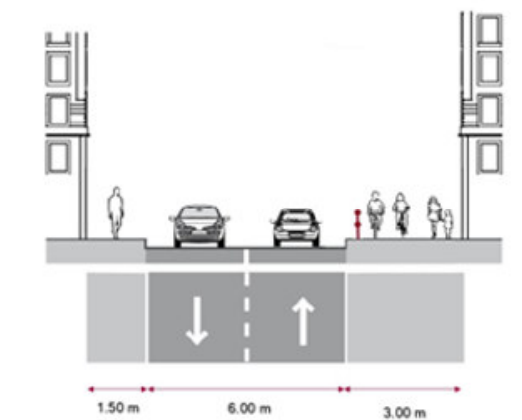
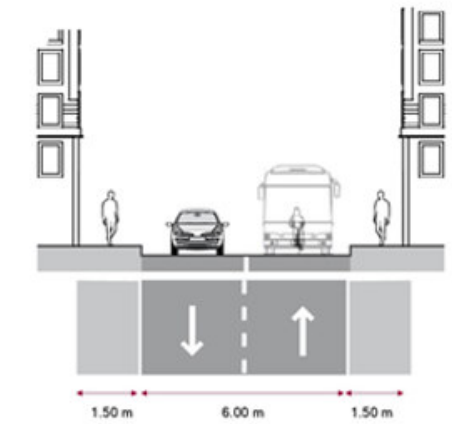
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.1 – Planche 01



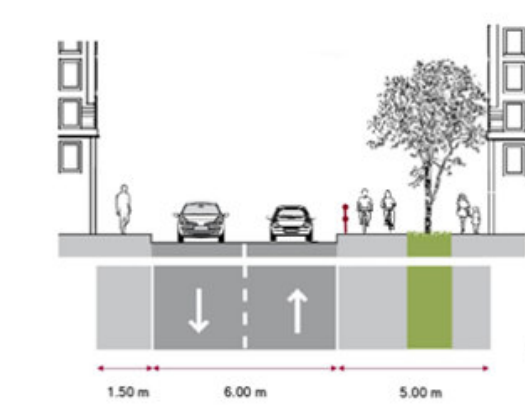
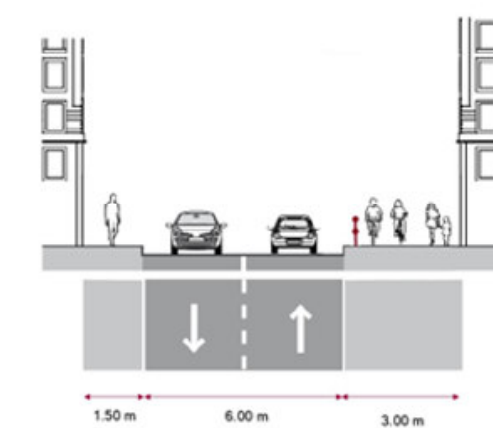
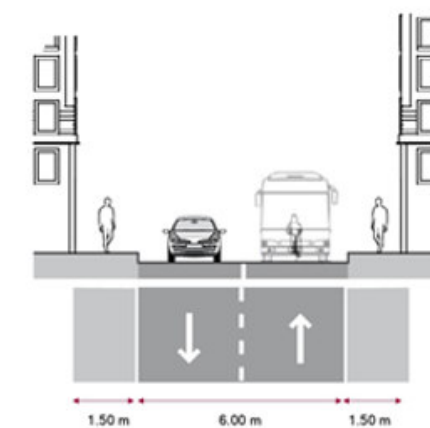
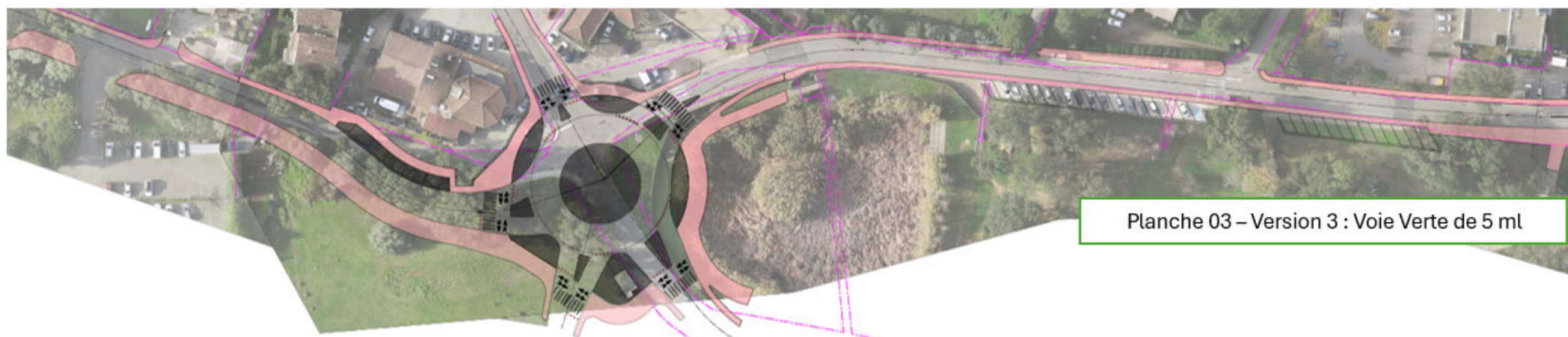
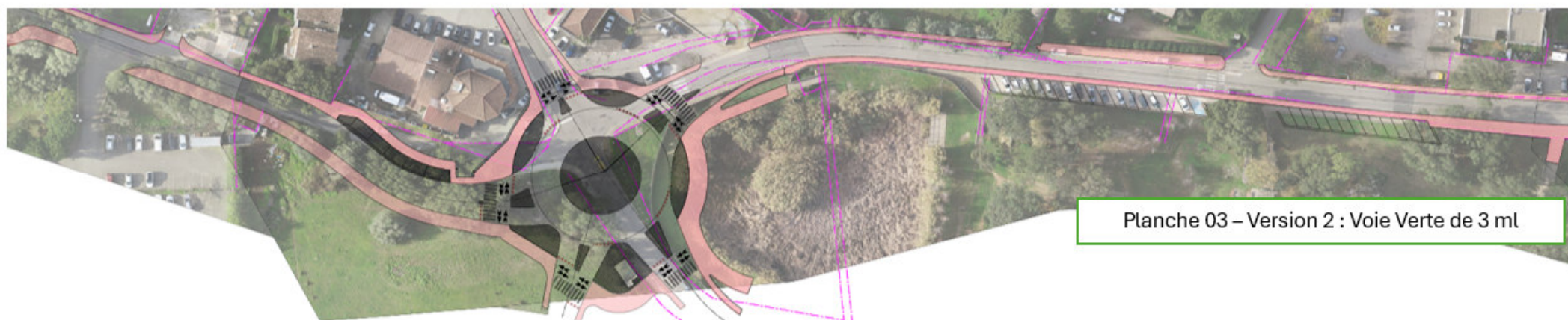
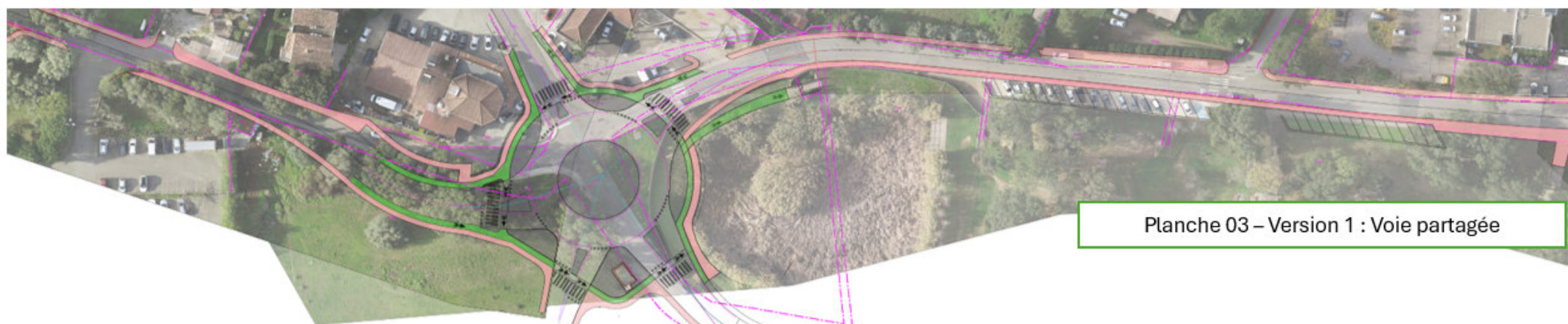
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.2 – Planche 02



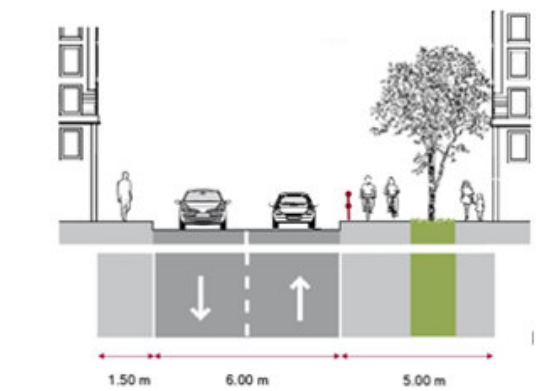
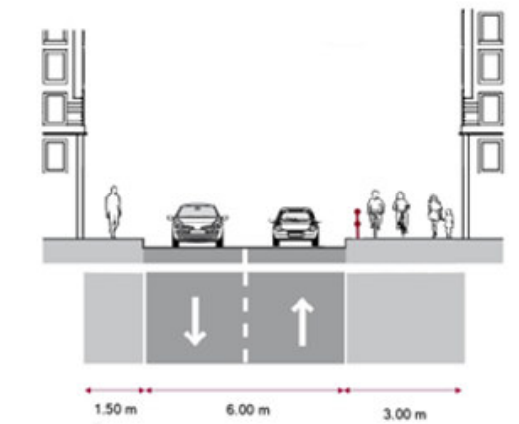
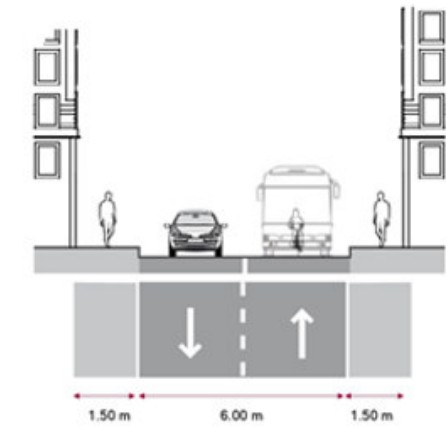
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.3 – Planche 03



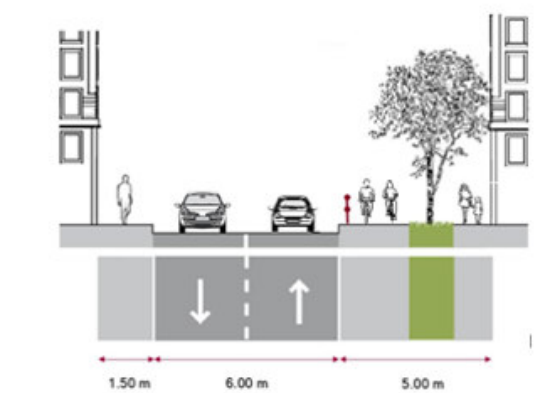
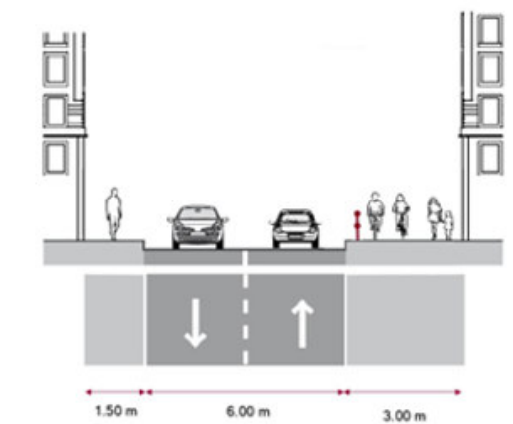
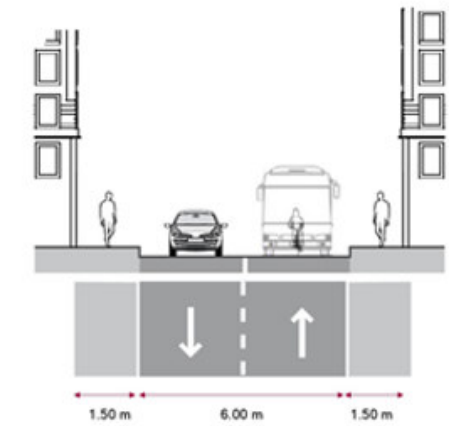
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.4 – Planche 04



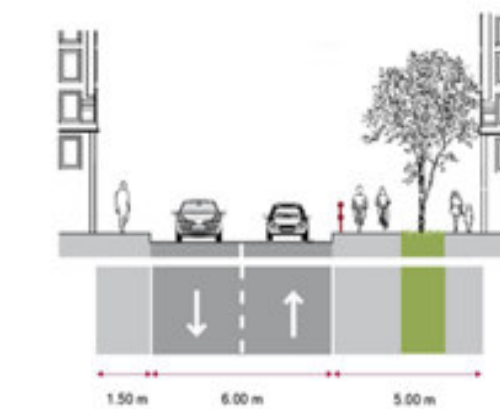
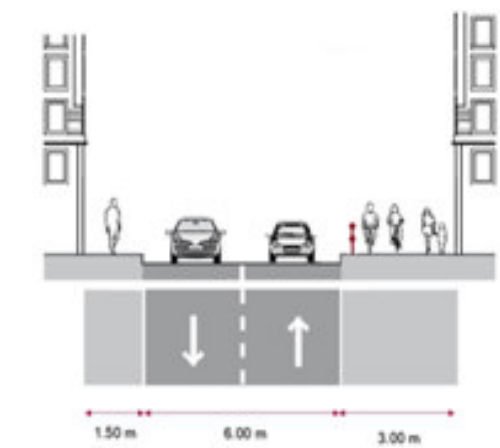
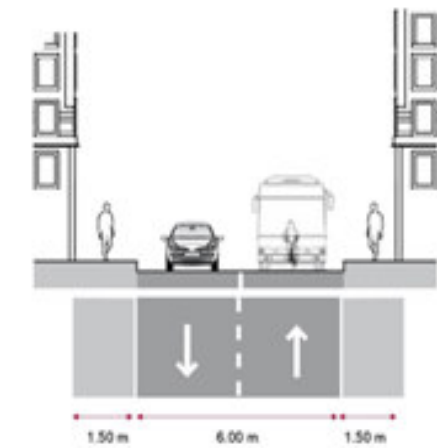
7 – Vues en plan des 3 variantes

7.5 – Planche 05



7 – Vues en plan des 3 variantes

7.6 – Planche 06

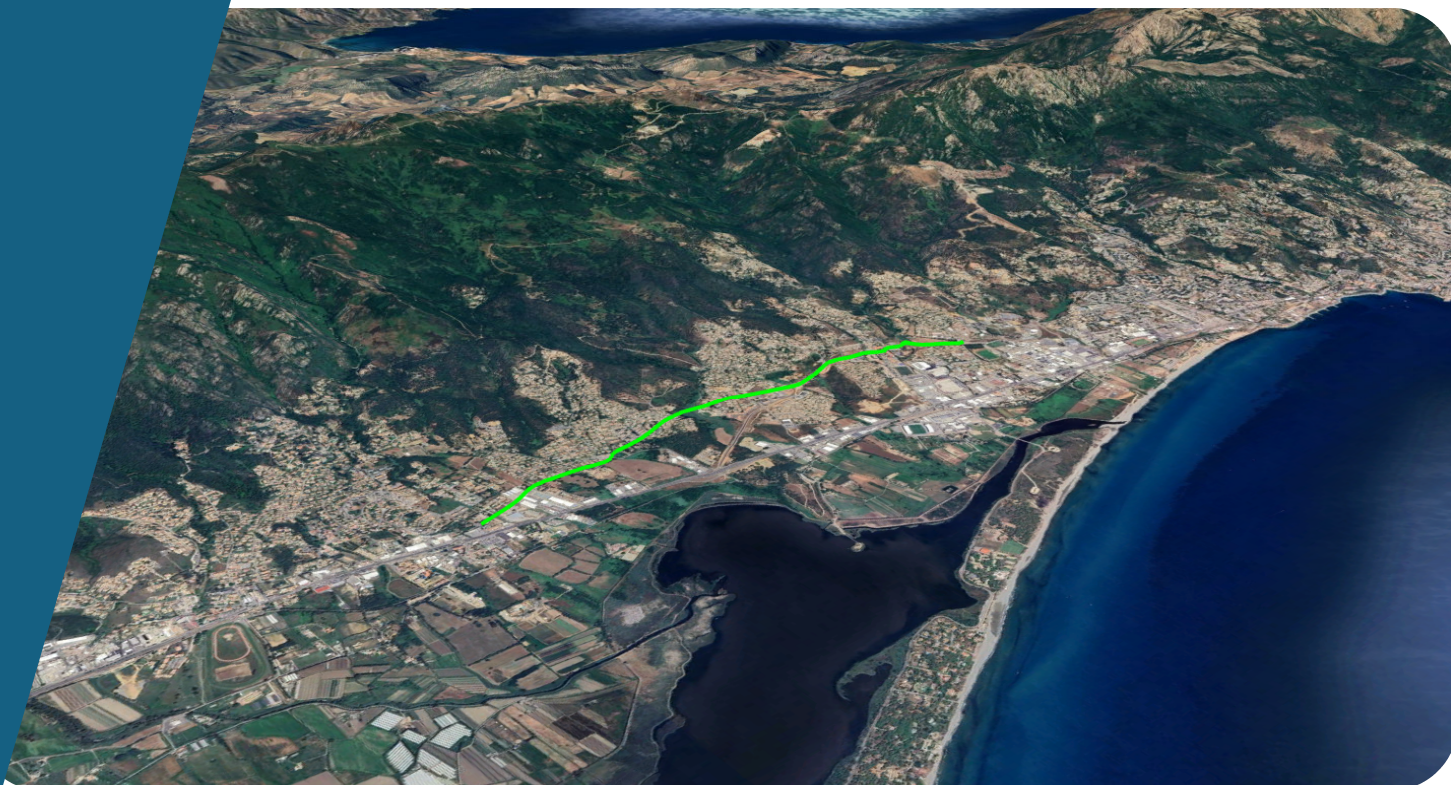




BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

OCTOBRE 2024

**Requalification en rue de la Route Impériale (RD464)
Avec intégration d'un itinéraire cyclable :
A Spassighjata Imperiale
Sur les communes de Furiani et de Biguglia**



Sommaire du bilan de la concertation publique

Table des matières

Sommaire du bilan de la concertation publique	1
1 – Avant Propos	2
2 – Présentation du projet	3
2.1 – Les limites du projet	3
2.2 – Les étapes du projet	4
2.3 – Le projet de requalification de la voirie	4
2.4 – Le projet d'intégration d'un itinéraire cyclable	6
3 – La démarche de concertation publique	8
3.1 - Une concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique	8
3.2 – La communication autour de la concertation	8
3.3 - Les objectifs de la concertation	8
3.3 - Le déroulement de la concertation publique	10
4 - Le bilan de la concertation publique	12
5 - Conclusion	15
6 - Annexe	16

1 – Avant propos

La concertation publique engagée sur le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable ; A Spassighjata Imperiale, sur les communes de Furiani et de Biguglia, a donné lieu à une mobilisation du public et au recueil de nombreux avis et observations.

Le présent bilan de la concertation synthétise ces avis et observations recueillis entre le lundi 17 septembre 2024 et le vendredi 4 octobre 2024.

L'objectif de ces aménagements est la sécurisation de la Route Impériale (RD464) sur le territoire des communes de Furiani et de Biguglia, participant ainsi au soutien de l'attractivité de ce bassin de vie.

Des études détaillées, intégrant les apports de cette concertation publique, vont désormais être menées en suivant les orientations annoncées dans le bilan. Les projets résultant de ces études seront présentés au public lors de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Il sera alors encore possible de s'informer et de s'exprimer sur ces aménagements. Les contributions permettront d'élaborer un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice des usagers de la Route Impériale, sur les communes de Furiani et de Biguglia.

2 – Présentation du projet

Dans ce projet, la Collectivité de Corse souhaite requalifier en rue la Route Impériale (RD464) sur les communes de Furiani et de Biguglia, projet majeur et d'envergure qui a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble.

L'intégration d'un itinéraire cyclable « A Spassighjata Imperiale » a pour ambition de relier la partie Sud du Grand Bastia via une agréable promenade familiale à la plage de l'Arinella puis à l'Aldilonda sur la commune de Bastia.

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux ;
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- L'amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- La sécurisation du Carrefour des Collines à la jonction des communes de Biguglia et de Furiani ;
- La sécurisation et la réorganisation des bus et points d'arrêt scolaires.

2.1 – Les limites du projet

Le projet sera mené suivant deux temporalités différentes :

- Un projet à court terme dont la limite Sud est le croisement entre la Route de St André (RD646) et la Route Impériale (RD464) sur la commune de Biguglia et la limite Nord est au niveau de l'école élémentaire U Principellu, sur la commune de Furiani
- Un projet à moyen terme dont la limite Sud est au niveau de l'école élémentaire U Principellu, sur la commune de Furiani et la limite nord au niveau du giratoire « E4 », au niveau du stade d'Erbajolo.

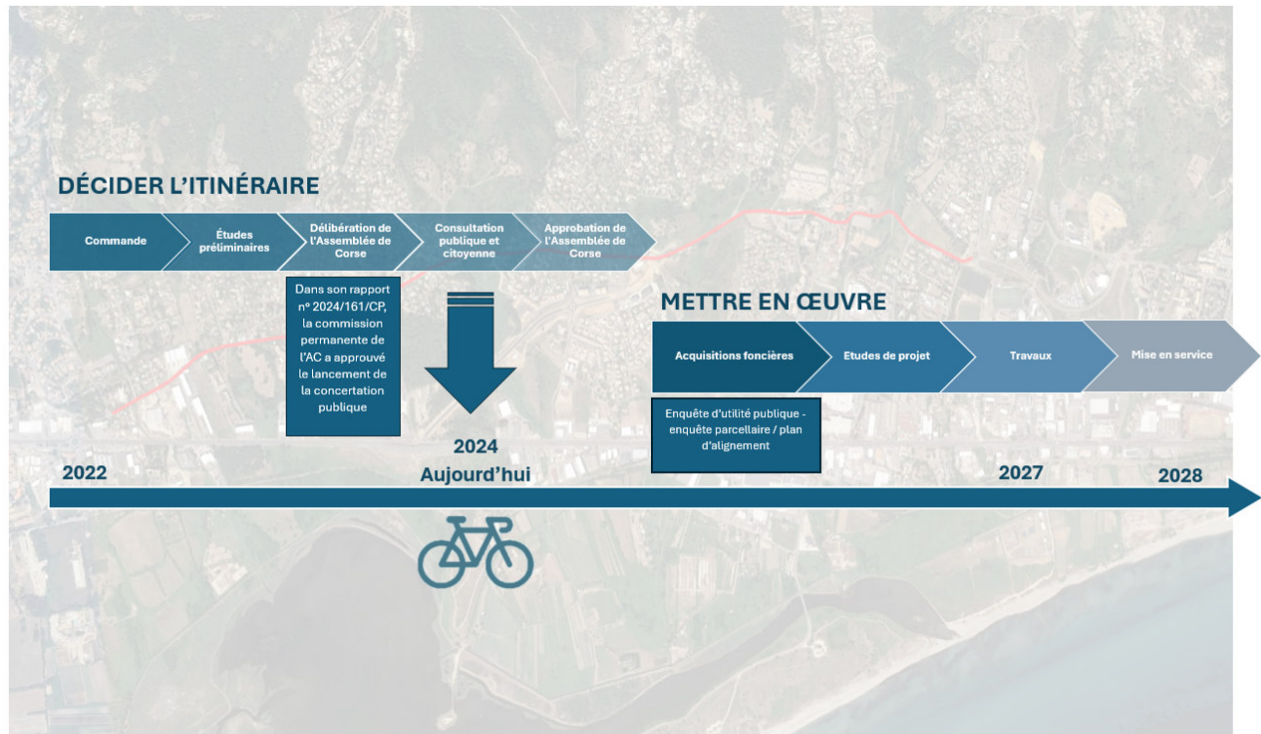


Vue d'ensemble des limites du projet

2.2 – Les étapes du projet

Le projet d'aménagement s'organise autour de deux grandes phases d'études :

- Phase 1 : la détermination de l'itinéraire et du choix de l'aménagement ;
- Phase 2 : La mise en œuvre du projet (acquisitions foncières, études hydrauliques, géotechniques, phase travaux)



L'étape actuelle du projet est la concertation publique, prévue à l'article L²¹ 103-2 du Code de l'Urbanisme (concertation "classique"), elle vise à associer le plus tôt possible les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets d'aménagement et de construction ou de renouvellement urbain²²

Le bilan de la concertation, rapport de synthèse des avis, remarques, propositions des administrés qui ont souhaité participer à l'élaboration du projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable, sera présenté à l'Assemblée de Corse, qui délibérera sur le devenir du projet²³

2.3 – Le projet de requalification de la voirie

La Collectivité de Corse a lancé ce projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable ; A Spassighjata Imperiale, sur les communes de Furiani et de Biguglia en vue de corriger de nombreuses problématiques de voirie²⁴. Ce projet majeur et d'envergure a pour finalité de changer l'image de la Route Impériale en lui redonnant un esprit propre à la vie locale et au bien vivre-ensemble²⁵

La requalification de la Route Impériale se fera par :

- La mise en place de cheminements piétons bilatéraux ;
- La mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation visant à réduire la vitesse des automobilistes (30 km/h) ;
- La mise en œuvre d'un éclairage public adapté ;
- Une amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- L'aménagement des arrêts de transport en commun

Exemple de non-conformité de la Route impériale (RD464) sur la commune de Biguglia



Absence de cheminement piéton, absence de réseau d'assainissement pluvial



Manque de lisibilité sur le carrefour, absence de cheminement piéton, absence de réseau d'assainissement pluvial

Exemple de non-conformité de la Route impériale (RD464) sur la commune de Furiani



Chaussée trop large, favorisant les vitesses excessives



Parking sous dimensionné, rupture du cheminement piéton

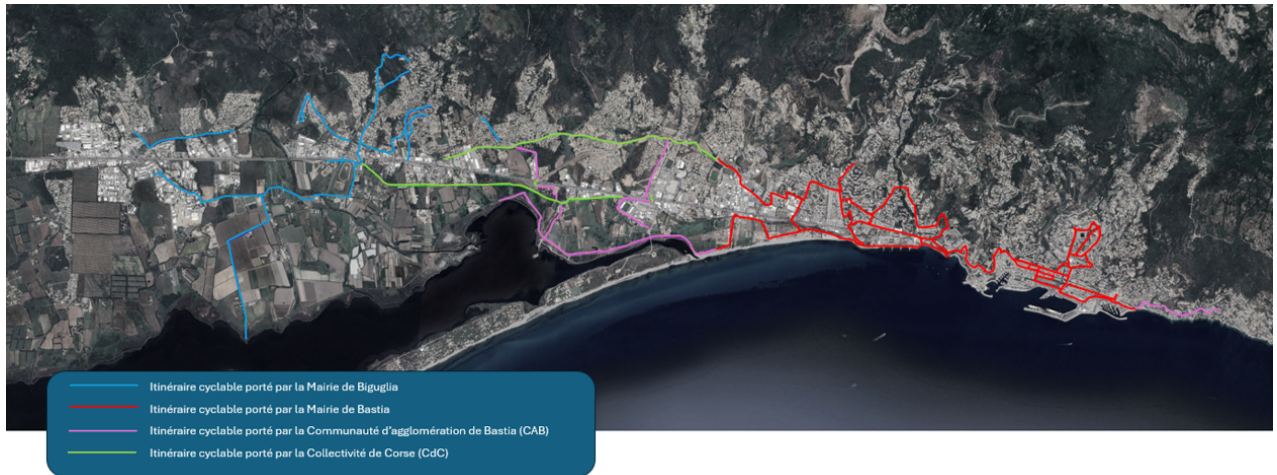
2.24 – Le projet d'intégration d'un itinéraire cyclable

Dans ce projet de rue, la Collectivité de Corse souhaite intégrer un itinéraire cyclable (A Spassighjata Imperiale)

La question du vélo s'invite avec une détermination inédite dans une Corse en pleine réflexion sur les enjeux de mobilité du quotidien et dans un contexte où se croisent transition écologique, pouvoir d'achat et aménagement du territoire

La Collectivité de Corse s'est lancée dans la réalisation d'infrastructures cyclables performantes avec un objectif double :

- Créer des itinéraires de promenade structurant pouvant relier les zones Sud du Grand Bastia au centre-ville de Bastia ;
- Inciter davantage les automobilistes à délaissier leur voiture au profit des modes actifs sur leurs trajets du quotidien, et notamment sur le trajet domicile/travail – avec des distances pouvant atteindre 10 à 20 km



3 – La démarche de concertation publique

3.1 - Une concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

L'objet de la concertation concerne les choix d'aménagements du projet de requalification en rue de la Route Impériale avec intégration d'un itinéraire cyclable, et ce, en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que la Collectivité de Corse souhaite obtenir dans le courant de l'année 2025.

Afin de se préparer à cette échéance, la Collectivité a entrepris une phase de concertation auprès des riverains, des futurs usagers, des associations et des acteurs touristiques du territoire pour recueillir un maximum d'avis et de retours citoyens pour nourrir le dossier de DUP.

Cette concertation s'est tenue en ligne et en présentiel, dans les communes concernées, Furiani et Biguglia, du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024 (soit pendant 3 semaines).

La Collectivité de Corse a pour ambition de créer une voirie sécurisée et apaisée en y intégrant un itinéraire favorisant une pratique des mode doux, permettant ainsi de relier les zones Sud du Grand Bastia au centre-ville de Bastia.

3.2 – La communication autour de la concertation

La concertation publique a été annoncée par avis de presse, par un affichage en mairie de Biguglia et en mairie de Furiani, mais également via le site internet de la Collectivité de Corse plusieurs semaines avant son démarrage.

Une publication sur les réseaux sociaux a également été organisée, avec de nombreux partages.

Les communes ont également diffusé sur leurs sites internet la programmation de la concertation et également sur leurs réseaux sociaux.

La démarche de concertation a largement été relayée avec des dizaines de messages.

Au lancement de la concertation, le dossier complet a été mis en ligne, un registre numérique a été mis à disposition afin de donner son avis sans se déplacer en mairie de Furiani et/ou de Biguglia.

3.3 - Les objectifs de la concertation

Lors de la concertation publique, il a été demandé au public souhaitant participer de choisir une variante d'aménagement mais également de donner un avis sur le projet, de faire des remarques et d'être force de proposition sur les aménagements souhaités.

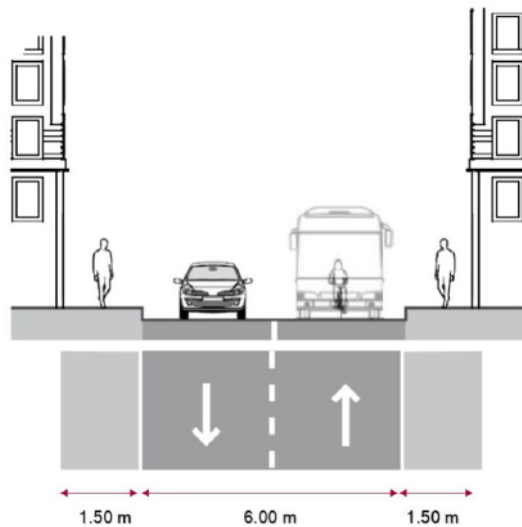
Afin de connaître leur utilisation du vélo et leur pratique de la marche, un questionnaire a été mis à leur disposition afin d'identifier leurs besoins mais aussi les freins éventuels à la pratique d'une mobilité douce sur le secteur de la Route Impériale sur les communes de Biguglia et de Furiani.

Le questionnaire a également permis d'identifier le type d'aménagement souhaité par les participants ainsi que leur remarques.

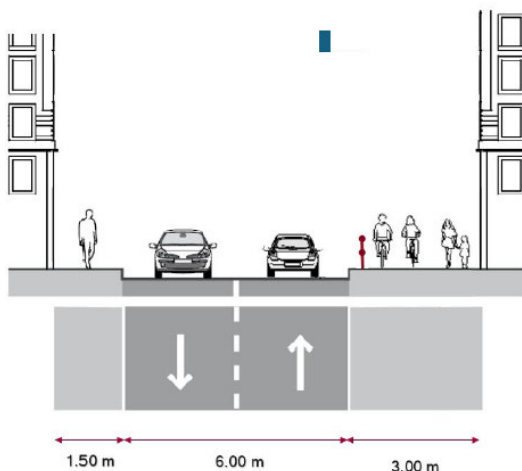
Des échanges préparatoires ont déjà eu lieu lors des études préliminaires avec les communes de Furiani et de Biguglia entre 2022 et 2024. Il a pu être identifié un certain nombre de problématiques et besoins sur les emprises du projet qui devront être discutés lors de la concertation publique :

- Mise en oeuvre d'une chaussée apaisée ;
- Mise en oeuvre de cheminements piétons bilatéraux ;
- Mise en oeuvre d'un itinéraire cyclable ;
- Sécurisation des carrefours ;
- Sécurisation des arrêts de bus ;
- Amélioration de l'éclairage public ;
- Amélioration du réseau d'assainissement pluvial ;
- Mise en oeuvre d'aménagements paysagers ;
- Mise en place de mobilier urbain ;
- Sécurisation des traversées piétonnes ;
- Mise en oeuvre de stationnement vélo ;
- Mise en oeuvre d'un itinéraire cycle qui puisse se raccorder à d'autres itinéraires...

Dans le cadre des études préliminaires menées pour le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464) et plus particulièrement pour l'intégration de l'itinéraire cyclable, A Spassighjata Imperiale, une pré-sélection des aménagements cyclables les plus adaptés au contexte local donne lieu aux solutions suivantes :

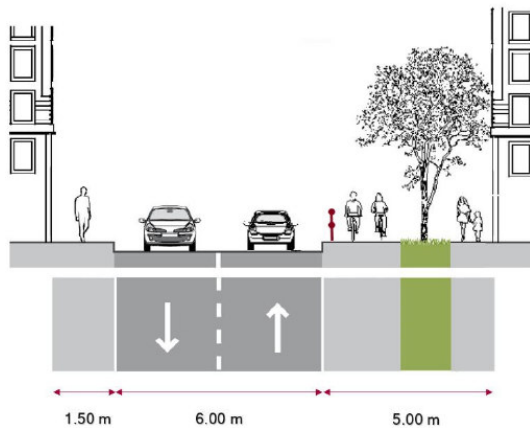


La variante 1, propose un usage mixte vélo/voiture sur une voirie à 6 m. Les vélos sont sur la chaussée avec les autres véhicules motorisés. Les piétons sont sur les trottoirs bilatéraux (2 x 1,5 m).



La variante 2, propose un trottoir (1,5 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 3 m côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trotinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...).

Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.



La variante 3, propose un trottoir (1,50 m) côté Ouest de la chaussée, une voirie à 6 m et une voie de 5 m arborée côté Est, exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés, à l'exception des nouveaux engins de déplacement personnels (EDP) motorisés (Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...)

Une séparation physique est proposée entre la chaussée et la voie de exclusivement réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés

3.3 - Le déroulé de la concertation publique

Afin de toucher un public large et de permettre l'expression de toutes et tous, la Collectivité de Corse a réalisé pendant 3 semaines (du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024), la concertation publique selon la programmation suivante :

L'annonce de la concertation :

- Deux communiqués de presse écrite ont été diffusés aux médias locaux ;
- Diffusion sur les réseaux sociaux (« Facebook, Twitter)
- Diffusion sur le site de la Collectivité de Corse (<https://www.corsica.corsica>) permettant de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation, les modalités d'information et de participation, et de télécharger le dossier de concertation
- Diffusion sur le site internet de la commune de Biguglia ;
- Diffusion sur le site internet de la commune de Furiani ;

Les moyens d'information du public :

- Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public en mairie de Furiani et en mairie de Biguglia ;
- Deux expositions temporaires de 3 semaines (du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024) : une en mairie de Furiani et une en mairie de Biguglia, avec visuels d'exposition ont été mises à la disposition du public ;
- Des rencontres entre le public et les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, ont été organisé en mairie de Furiani et de Biguglia :
 - En mairie de Furiani :
 - Le lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le mercredi 25 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Jeudi 03 octobre de 9h00 à 12h00 ;
 - En mairie de Biguglia :
 - Le mardi 17 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Vendredi 04 octobre de 9h00 à 12h00 ;

Les moyens de participer à la concertation :

Afin de permettre à chacun de contribuer et donner son avis sur le projet, de favoriser les échanges avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse différentes modalités de participation ont été mises en oeuvre.

Toutes les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont ainsi disposé de plusieurs moyens :

- Le site Internet de la Collectivité de Corse du projet (<https://www.isula.corsica>) permettait de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation mais aussi de déposer son avis en ligne, via le formulaire de contribution en ligne ;
- L'adresse mail dédiée à la consultation : concertation@route-imperiale@isula.corsica ;
- Les registres papier disponibles en mairie : trois registres en mairie de Furiani et trois registres en mairie de Biguglia.
- Les réunions d'information du public, avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, organisées en mairie de Furiani et de Biguglia.

Exposition temporaire de 3 semaines (du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024) en mairie de Biguglia avec visuels d'exposition et dossier de concertation mis à la disposition du public



Exposition temporaire de 3 semaines (du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024) en mairie de Furiani avec visuels d'exposition et dossier de concertation mis à la disposition du public

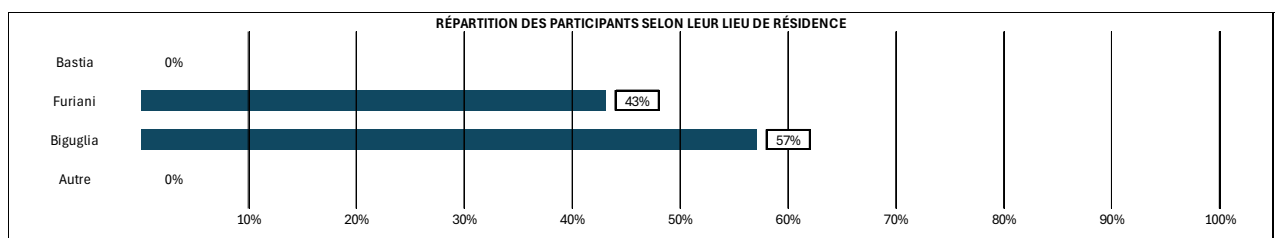
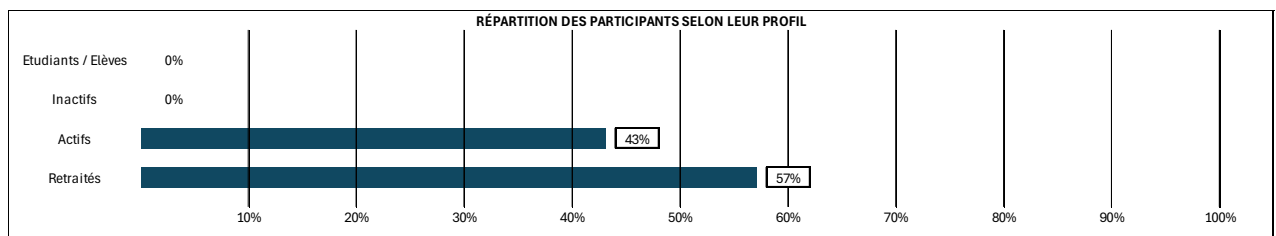
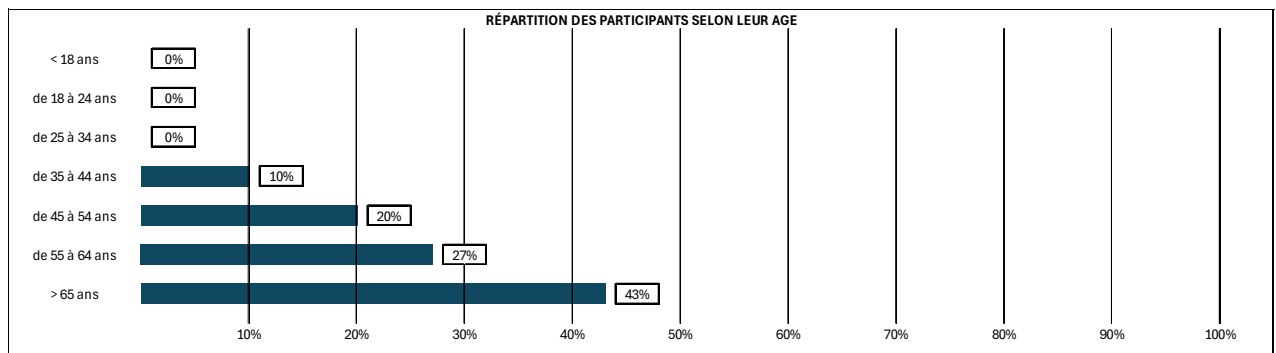
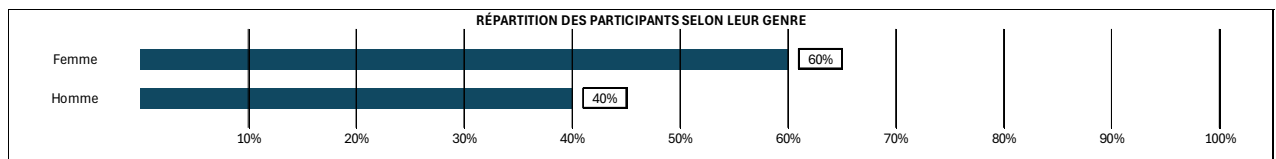


4 - Le bilan de la concertation publique.

La concertation a suscité l'intérêt des riverains, des élus, des usagers de la RD464, ainsi que celui des acteurs économiques et associatifs. De nombreux habitants des communes de Furiani et de Biguglia, sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse.

Les participants se sont également exprimés au moyen de l'adresse mail dédiée à la concertation Publique (concertation@route-imperiale@isula.corsica)

Theme 1 – Profil du participant



Theme 2 – Requalification de la chaussée

A la question :

Êtes-vous pour ou contre le projet de requalification de la Route Impériale (RD464) en rue ?

- 100 % des participants souhaitent que la Route Impériale soit sécurisée

A la question :

Dans le cadre de la requalification en rue de la Route Impériale (RD464), quelle serait selon vous la vitesse limite à appliquer sur la voie requalifiée ?

- 50 % des participants souhaitent que la vitesse maximale soit limitée à 50 km/h sauf devant l'école Principellu et le parc Luccianella où ils souhaitent qu'elle soit limitée à 30 km/h ;
- 30 % des participants souhaitent que la vitesse maximale soit uniquement limitée à 50 km/h ;
- 20 % des participants souhaitent que la vitesse maximale soit uniquement limitée à 30 km/h ;

Theme 3 – Intégration itinéraire cyclable/piéton

A la question :

En tant que piéton, comment vous sentez-vous sur la Route Impériale (RD464) ?

- 90 % des participants se sentent en danger sur la Route Impériale en tant que piéton ;
- 10 % des participants se sentent peu en sécurité sur la Route Impériale en tant que piéton ;
- 0 % des participants se sentent plutôt en sécurité sur la Route Impériale en tant que piéton

A la question ouverte :

Que proposez-vous pour améliorer la situation des piétons sur la Route Impériale (RD464) ?

Les participants ont répondu :

- Mise en place de trottoir de part et d'autre de la chaussée ;
- Mise en place d'éclairage public ;
- Résoudre les problèmes de pluvial ;
- Sécuriser les arrêts de bus

A la question :

En tant que cycliste, comment vous sentez-vous sur la Route Impériale (RD464) ?

- 80 % des participants se sentent en danger sur la Route Impériale en tant que cycliste ;
- 20 % des participants se sentent peu en sécurité sur la Route Impériale en tant que cycliste ;
- 0 % des participants se sentent plutôt en sécurité sur la Route Impériale en tant que cycliste

A la question ouverte :

Que proposez-vous pour améliorer la situation des cyclistes sur la Route Impériale (RD464) ?

Les participants ont répondu :

- Création et élargissement des trottoirs ;
- Réaliser un aménagement cyclable ;

A la question :

Êtes-vous pour ou contre le projet d'intégration d'un itinéraire cyclable sur la Route Impériale (RD464) ?

- 99 % des participants souhaitent que la Route Impériale intègre un itinéraire cyclable
- 1 % des participants ne souhaite pas que la Route Impériale intègre un itinéraire cyclable

A la question :

Dans l'éventualité de l'intégration d'un itinéraire cyclable sur la Route Impériale (RD464), quelle version a votre préférence ?

- 95 % des participants préfèrent le projet dans sa version 3 (voie verte de 5 m de large avec des arbres)
- 3 % des participants préfèrent le projet dans sa version 2 (voie verte de 3 m de large)
- 2 % des participants préfèrent le projet dans sa version 1 (voie partagée : vélo/voiture)

A la question :

Dans l'éventualité de l'intégration d'un itinéraire cyclable sur la Route Impériale (RD464), pensez-vous qu'une séparation (physique) est nécessaire entre la chaussée et l'itinéraire cyclable ?

- 90 % des participants considèrent comme nécessaire la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable ;
- 10 % des participants considèrent comme pas nécessaire la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable ;
- 0 % des participants sont contre la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable

A la question :

Dans l'éventualité de la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable , quel est selon vous le type de séparation le plus adapté ?

- 40 % des participants considèrent qu'une séparation béton est la plus adaptée pour séparer la chaussée de l'itinéraire cyclable ;
- 30 % des participants considèrent qu'une séparation bois (barrière en bois) est la plus adaptée pour séparer la chaussée de l'itinéraire cyclable ;
- 20 % des participants considèrent qu'une séparation végétale est la plus adaptée pour séparer la chaussée de l'itinéraire cyclable ;
- 10 % des participants considèrent qu'une séparation de type bordure est la plus adaptée pour séparer la chaussée de l'itinéraire cyclable

5 - Conclusion.

La Collectivité de Corse, par la voie de la Direction des Investissements Routiers Cismonte, souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à cette concertation publique, que ce soit au travers des contributions dans les registres (numérique ou papier) ou lors des réunions publiques.

Les nombreux échanges reflètent l'intérêt du public pour ce projet.

On notera un consensus général des participants sur la nécessité de réaménager et de sécuriser la voirie de la Route Impériale en y intégrant un itinéraire cyclable. En effet :

- 100 % des participants souhaitent que la Route Impériale soit sécurisée ;
- 99 % des participants souhaitent que la Route Impériale intègre un itinéraire cyclable.

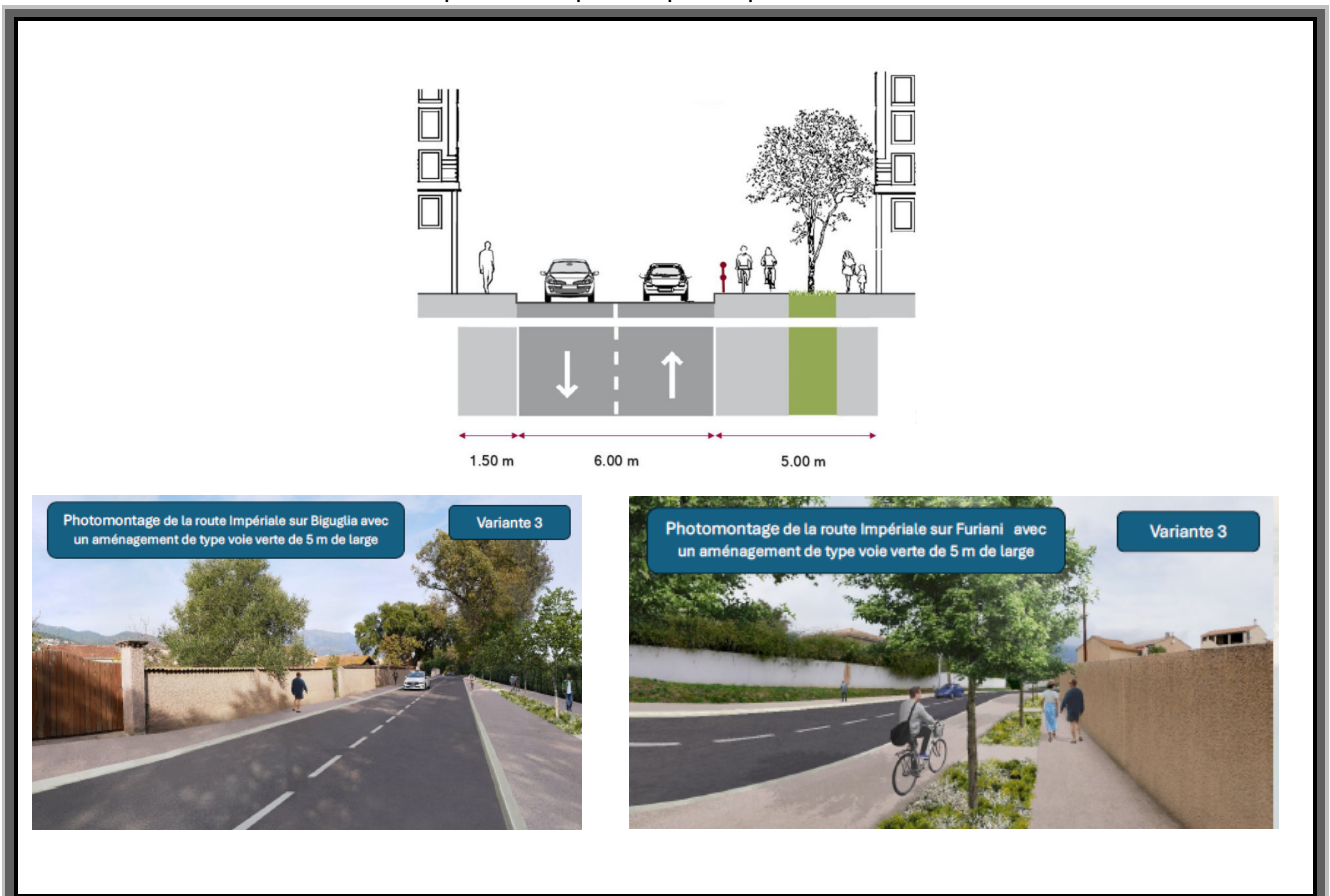
Un sentiment d'insécurité des usagers de la Route Impériale a été mis en avant lors de cette concertation publique. En effet :

- 90 % des participants se sentent en danger sur la Route Impériale en tant que piéton ;
- 80 % des participants se sentent en danger sur la Route Impériale en tant que cycliste.

Parmi les solutions proposées, les participants ont largement plébiscité la version 3, une voie verte de 5 m, arborée afin de lutter contre les îlots de chaleur. Il a également été souhaité une séparation physique entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

- 95 % des participants préfèrent le projet dans sa version 3 (voie verte de 5 m de large avec des arbres) ;
- 90 % des participants considèrent comme nécessaire la mise en place d'une séparation entre la chaussée et l'itinéraire cyclable.

La version plébiscitée par les participants est la version 3.



6 – Annexe : Publications



Cità di Biguglia

1 j · 🌐

📌 Dans le cadre de la requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable sur les communes de Furiani et Biguglia une concertation publique est organisée par les services de la **Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse** suivant le ci-dessous à la mairie de Biguglia :

- o Le mardi 17 septembre de 9h00 à 12h00 ;
- o Le Jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00 ;
- o Le Vendredi 04 octobre de 9h00 à 12h00

Les administrés sont invités à se présenter au **Spaziu Culturale Carlu Rocchi** afin de permettre à la Collectivité de Corse, maître d'ouvrage du projet, de recueillir les observations de la population, conformément aux articles 7 de la charte constitutionnelle de l'Environnement, L. 121-15 du Code de l'Environnement et L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Une exposition présentant ce projet sera visible aux heures habituelles d'ouverture au public.

Pour s'informer sur le sujet, Il sera également possible de consulter le site internet de la Collectivité de Corse : www.isula.corsica.

Pour s'exprimer et faire part de leurs observations, les Bigugliais pourront utiliser un registre papier ou un registre numérique à l'adresse internet suivante : concertation.route-imperiale@isula.corsica.

**#route #requalification #Avance #voirie
#concertation #corse #corsica #déplacement
#trottoir #voiecyclable**

ROUTE IMPERIALE (RD 464)

CONCERTATION PUBLIQUE !



Information

TRANSPORTS

Concertation publique sur la requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable sur les communes de Furiani et de Biguglia.

Du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024



Les mairies de Furiani et de Biguglia sont concernées par le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464), avec intégration d'un itinéraire cyclable.

Le public est invité à se présenter en mairie de Furiani et en mairie de Biguglia afin de

permettre à la Collectivité de Corse, maître d'ouvrage du projet, de recueillir les observations de la population, conformément aux articles 7 de la charte constitutionnelle de l'Environnement, L. 121-15 du Code de l'Environnement et L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024, une exposition présentant ce projet sera visible en mairies de Furiani et de Biguglia aux heures habituelles d'ouverture au public. Pour s'informer sur le projet, Il sera également possible de consulter cette page du site internet de la Collectivité de Corse.

Des représentants de la Collectivité de Corse seront présents pour renseigner le public :

- En Mairie de Furiani :
 - Le lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le mercredi 25 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le jeudi 03 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- En Mairie de Biguglia :
 - Le mardi 17 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le vendredi 04 octobre de 9h00 à 12h00.

Pour s'exprimer sur le projet, faire part de ses observations et donner son avis, le public pourra utiliser un registre papier déposé en mairie de Furiani et en mairie de Biguglia ou un registre numérique à l'adresse internet suivante : concertation.route-imperiale@isula.corsica

📄 Télécharger le dossier de concertation (67.39 Mo)

Répondez au questionnaire

Nous vous proposons de répondre à ce court questionnaire (moins de 10mn) afin de connaître votre utilisation actuelle du vélo, les freins que vous identifiez pour sa pratique ainsi que les choix d'aménagement envisageable sur cet itinéraire.

Vos réponses contribueront à alimenter le bilan de la concertation publique permettant d'adapter au mieux vos besoins.



Concertation Publique



Du Lundi 16 Septembre 2024 au vendredi 04 Octobre 2024 une concertation publique sur la requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable sur les communes de Furiani et Biguglia se déroule sur ces dernières.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de la Collectivité de Corse Maître d'ouvrage du Projet ainsi que toutes les informations nécessaires sur le projet.

20240902143224065-1

Télécharger



RD 464 (Route Impériale)

Concertation publique sur la requalification en rue de la Route Impériale (RD464) avec intégration d'un itinéraire cyclable sur les communes de Furiani et de Biguglia.

Du Lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024

Les mairies de Furiani et de Biguglia sont concernées par le projet de requalification en rue de la Route Impériale (RD464), avec intégration d'un itinéraire cyclable. Le public est invité à se présenter en mairie de Furiani et en mairie de Biguglia afin de permettre à la Collectivité de Corse, maître d'ouvrage du projet, de recueillir les observations de la population, conformément aux articles 7 de la charte constitutionnelle de l'Environnement, L. 121-15 du Code de l'Environnement et L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024, une exposition présentant ce projet sera visible en mairies de Furiani et de Biguglia aux heures habituelles d'ouverture au public. Pour s'informer sur le projet, il sera également possible de consulter le site internet de la Collectivité de Corse : www.isula.corsica.

Des représentants de la Collectivité de Corse seront présents pour renseigner le public :

- En Mairie de Furiani :
 - Le lundi 16 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le mercredi 25 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Jeudi 03 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- En Mairie de Biguglia :
 - Le mardi 17 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Jeudi 26 septembre de 9h00 à 12h00 ;
 - Le Vendredi 04 octobre de 9h00 à 12h00 ;

Pour s'exprimer sur le projet, faire part de ses observations et donner son avis, le public pourra utiliser un registre papier déposé en mairie de Furiani et en mairie de Biguglia ou un registre numérique à l'adresse internet suivante : concertation.route-imperiale@isula.corsica

Città di Biguglia / Casa cumuna
Piazza di l'albore, Casatorra
20620 BIGUGLIA
Tel : 04 95 58 98 58

Cartulare curatu da / Dossier suivi par : Jacqueline Albertini
Tel : 04 95 58 98 53
@ : j.albertini@biguglia.corsica

Nos Réf.: DG-JA-2024
LRAR : 1A 209 555 7368 8

Collectivité de Corse
Monsieur le Président de l'Exécutif
22 cours Grandval
20000 AJACCIO

Biguglia, le 11 décembre 2024

Ughjettu / Objet : Avis de la commune sur le projet de requalification de la Route Impériale.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de requalification de la Route Impériale en rue, avec l'intégration d'un itinéraire cyclable, la commune souhaite vous transmettre son avis sur le choix de la variante 3, correspondant à une voie verte de 5 mètres de large, arborée.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de favoriser des aménagements urbains respectueux de l'environnement, offrant une meilleure qualité de vie aux usagers tout en promouvant des modes de déplacement doux et sécurisés.

La variante 3 a été retenue comme la solution la plus adaptée aux besoins du territoire. Elle permet une intégration harmonieuse entre les différents modes de déplacement, tout en valorisant le cadre paysager et en renforçant l'attractivité de cet axe structurant pour la commune.


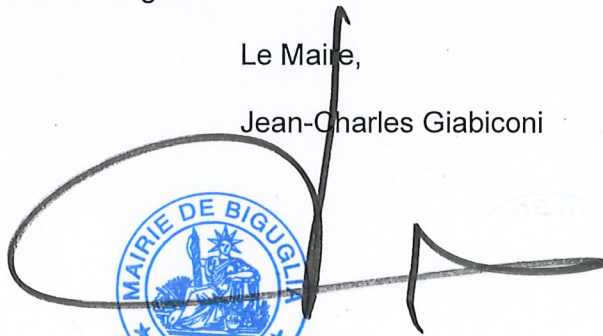
Par ailleurs, cet aménagement répond aux attentes exprimées par les habitants lors des phases de concertation publique, démontrant un véritable consensus en faveur d'un projet qui allie fonctionnalité, durabilité, et esthétique.

Aussi, la commune soutient pleinement cette variante et exprime son souhait que ce choix soit acté lors du passage en Assemblée de Corse, notamment en ce qui concerne la validation des démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles impactées.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jean-Charles Giabiconi



MAIRIE DE BIGUGLIA
20620





Furiani, le 10 JAN. 2025

Casa Cumuna di Furiani
20600 FURIANI

☎: 04.95.30.79.70
☎: 04.95.30.79.71

<http://www.mairie-furiani.fr>

Le Maire

A

Collectivité de Corse
Monsieur le Président de l'Exécutif
22, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

LRAR : LA 201 136978 1

OBJET : Requalification en rue de la route impériale (RD 464) avec intégration d'un itinéraire cyclable
N/REF : MS/LPDB/SU/01-25

Monsieur le Président,

Je me permets de vous revenir vers vous au sujet de la requalification en rue de la route impériale (RD 464) avec l'intégration d'un itinéraire cyclable qui a été présentée à la commune courant septembre 2024.

Je souhaite vous faire part de notre soutien à ce projet et après avoir examiné attentivement les différentes versions présentées, notre commune se positionne vivement en faveur de la version n°3 qui propose une voie verte arborée de 5 mètres de large.

Ce projet présente plusieurs avantages significatifs pour notre territoire notamment en ce concerne la sécurité et l'accessibilité. En effet, la création d'une piste cyclable dédiée améliorera la sécurité des cyclistes, réduisant ainsi les risques d'accidents. Cela encouragera également davantage de citoyens à opter pour le vélo comme moyen de transport, contribuant à une mobilité durable.

Aussi, l'intégration d'une voie verte arborée favorise la biodiversité et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air. En créant des espaces verts, nous participons à la lutte contre le changement climatique tout en embellissant notre territoire.

Enfin, ce projet permettra de renforcer des liens entre les différents quartiers de la Commune et encouragera les activités de loisirs en plein air, favorisant ainsi la convivialité et le bien être de nos concitoyens.

Nous sommes convaincus que cette requalification de la route impériale est un projet bénéfique pour notre Commune et notre région et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre position.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Pozzo
Adjoint au Maire
Urbanisme, Travaux
Projets